www.aefjn-cmr.org

SHEMA

N° 09, juil. – sept. 2019

foi_justicecam@yahoo.fr
BP 185/C77 Yaoundé (Cameroun)

Bulletin d'information et de liaison des acteurs du Réseau Foi et Justice Cameroun

Hear O Israel, the Lord our God is One Lord, and you shall love the Lord your God... Love your neighbour as yourself" (Mk 12:29-31)

Vue d'un moment de sensibilisation avec les mères d'enfants au Centre de Santé « Sainte Marie » de Soa

Personnes consacrées et défense des droits humains :

S'engager pour le Salut de la Création en danger…

Edito : Notre foi interpellée par les défis contemporains…

L'Amazonie en flamme rappelle l'urgence de prendre soin de ce poumon vert de la planète sans toutefois oublier le second que constitue le bassin du Congo. Les deux souffrent de nombreux maux causés par l'activité humaine. Dans le contexte de la crise écologique actuelle le Salut est pour toute la création. L'approche chrétienne de l'écologie qui invite à la sauvegarde de la Création souligne, dans la perspective sotériologique, que l'Homme ne saurait avancer vers le Salut en Jésus Christ sans une responsabilité éthique vis-à-vis du reste de la création qui l'engage à en prendre soin. Le Synode pour l'Amazonie ouvre la voie à de nouvelles perspectives que nous devons nous préparer à accueillir pour agir en faveur de la planète. Ce numéro de SHEMA nous éclaire aussi sur la situation des déclarations des naissances au Cameroun sous le prisme des réalités vécues dans la ville de Soa en proie au poids des traditions et aux stratégies de socialisation mises en œuvre par les parents. Il donne enfin un écho de nos correspondants à Pikba sur l'accompagnement des déplacées internes et à Batouri où une religieuse nous partage son témoignage sur son engagement au sein du réseau Foi et Justice.

P. Armel FOPA, O.Carm

A Word from the Church

« …In the world today numerous forms of injustice persist, fed by reductive anthropological visions and by a profit-based economic model, which does not hesitate to exploit, discard and even kill human beings (…) I think, among other things, of the unborn, who are denied the right to come into the world; of those who do not have access to the indispensable means for a dignified life (…) Faced with these grave phenomena, we are all accountable. Indeed, when fundamental rights are violated, or when some are favoured to the detriment of others, or when they are guaranteed only to specified groups, then serious injustices occur, which in their turn feed conflicts with heavy consequences both within single Nations and in relations among them. Therefore, each person is called to contribute with courage and determination, in line with the specificity of his or her proper role, to the respect of the fundamental rights of every person, especially of those who are 'invisible': of the many who are hungry and thirsty, who are naked, sick, strangers or prisoners (cf. Mt 25:35-35), who live at the margins of society or who are discarded from it. This demand for justice and solidarity assumes a special significance for us Christians, because the Gospel itself invites us to direct our gaze toward the least of our brothers and sisters, to be moved with compassion (cf. Mt 14:14) and to commit ourselves concretely in order to alleviate their suffering. »

Pope Francis
Rome, December 2018

COMPRENDRE ET AGIR

Synode pour l'Amazonie : de nouveaux chemins pour la sauvegarde de la planète…

Ce poumon vert de la planète retient entre 150 000 et 200 000 millions de tonnes de gaz carbonique chaque année. La crise profonde dans l'Amazonie a été déclenchée par une intervention humaine où prédomine une mentalité d'extraction. L'Eglise se lance à la recherche de solutions concertées et durables.

L'Amazonie s'étend sur une superficie de 7,8 millions de kilomètres carrés et comprend des territoires appartenant à neuf pays ; le Brésil, la Bolivie, le Pérou, l'Équateur, la Colombie, le Venezuela, le Guyana, le Suriname et la Guyane française. La forêt tropicale amazonienne d'une superficie de 5,3 millions de kilomètres carrés est la plus grande étendue au monde et constitue une source irremplaçable d'eau douce, d'oxygène et de biodiversité pour la planète. L'Amazonie apparait ainsi comme un miroir de toute l'humanité qui, pour défendre la vie, exige des changements structurels et personnels de tous les êtres humains, des États et de l'Église.

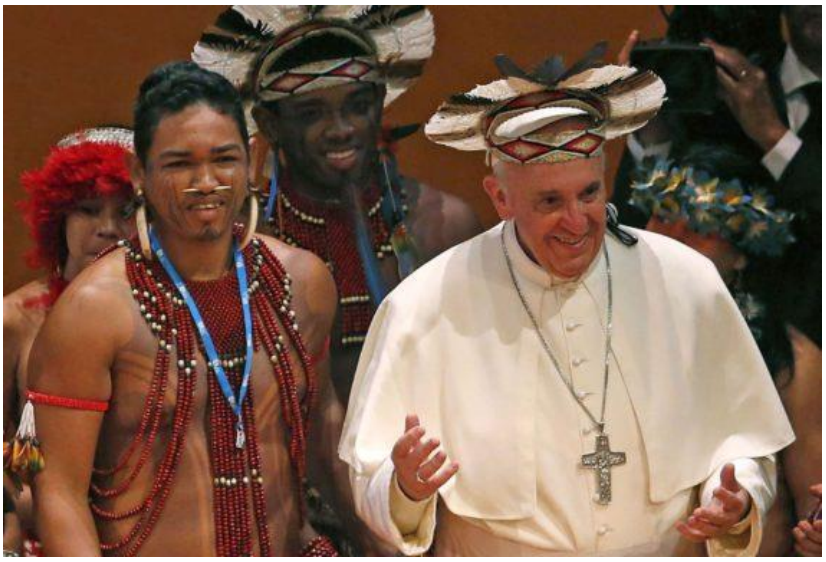

Le Pape François accompagné d'un chef d'une tribu d'Amazonie

Une beauté surexploitée…

Toute la région de l'Amazonie est envahie par des grands projets développementalistes. La relation harmonieuse entre le Dieu Créateur, les êtres humains et la nature est rompue à cause des effets nocifs de la nouvelle politique d'extraction et de la pression des grands intérêts économiques. Tels intérêts économiques provoquent, l'intensification de l'abattage de la forêt, la pollution des rivières, des lacs et des affluents (à cause de l'usage excessif d'agro toxiques, de dérivés pétroliers et de l'exploitation minière légale et illégale). À cela s'ajoute le trafic de drogues qui, en plus de ce qui précède, met en danger la survie des peuples qui dépendent des ressources animales et végétales de ces territoires.

Le cri du peuple de Dieu…

Le cri des peuples indigènes arrivent à nos oreilles comme une supplication afin que nous luttions ensemble pour une écologie intégrale. Ils ont formulé leurs vœux en ces termes : ***« nous les autochtones de Guaviare (Colombie) nous faisons partie de la nature car nous sommes eau, air, terre et vie de l'environnement créé par Dieu. Par conséquent, nous demandons que cessent les mauvais traitements et les exterminations de la " Mère Terre ". La terre a du sang et saigne en ce moment, les multinationales ont coupé les veines de notre " Mère Terre ". Nous voulons que notre cri autochtone soit entendu dans le monde entier »***. Dans son Discours à Puerto Maldonado, Pérou, le 19 janvier 2018, le Pape François a appelé au changement du paradigme historique selon lequel, les États considèrent l'Amazonie comme une réserve de ressources naturelles, plus importantes que la vie des peuples natifs et sans considération pour la destruction de la nature.

Synode pour l'Amazonie : l'espoir de l'humanité

Le 15 octobre 2017 le Pape François a annoncé la tenue d'un Synode à Rome du 6 au 27 octobre 2019, sur le thème ***« Amazonie : de nouveaux chemins pour l'Église et pour une écologie intégrale »***. Ce synode, nait de la grande sensibilité du Pape pour les questions environnementales exprimée dans son encyclique *Laudato Si*. Cette réunion *«**n'est pas une réunion de scientifiques ou de politiques**»*, ni un Parlement, mais *«un travail de communion guidé par l'Esprit Saint»*. Il aura pour but d'identifier de nouvelles voies pour l'évangélisation des populations originaires, la résolution de la crise de la forêt amazonienne et la formulation de perspectives d'un avenir serein qui prend en compte le respect de leurs droits.

SÍNODO PARA A AMAZÔNIA

« Nous vivons dans un village planétaire, ce qui se passe dans une partie de la planète dans le micro, influence le tout, nous sommes tous interconnectés » rappelle le pape François. Ce synode sera l'occasion, pour nous, en tant que chrétiens, de prendre d'avantage conscience des grands défis de la mondialisation. Les causes des problèmes en Amazonie sont des problèmes, des défis transversaux qui imprègnent notre champ d'action de nos différents ministères et dans toutes régions dans le monde.

Sr. Geny Maria DA SILVA, smc

PHENOMENE SOCIAL

Déclaration de naissance : beaucoup de parents hésitent encore à faire le pas !

Sr. AKOA Marie Pierrette, *Directrice du Centre de Santé « Sainte Marie » de Soa.*

Négligée, la déclaration de naissance constitue pourtant une étape fondamentale en vue de l'établissement de l'acte de naissance. Au centre de santé « Sainte Marie » de la ville de Soa (banlieue située à 17 Km de Yaoundé), pour l'année 2018, seulement 65% des naissances enregistrées ont été déclarées. Comment expliquer la réticence de certains parents à se plier à cette exigence si importante pour établir l'existence juridique de leur enfant ?

La déclaration de naissance renvoie à l'obligation de déclarer la naissance afin d'avoir une preuve officielle que l'enfant est né vivant. Elle conduit à l'établissement de l'acte de naissance et est le premier document qui prouve l'existence de l'enfant et lui confère sa nationalité. **L'ordonnance 81/02 du 29 juin 1981 qui régi l'établissement des actes de naissance au Cameroun, précise que Le document s'obtient gratuitement et doit se faire dans les 30 jours suivant la naissance**. Alors, pourquoi dans la ville de Soa, beaucoup d'enfants ne disposent pas de ce précieux sésame pourtant accessible à tous?

La responsabilité des parents pourtant interpelée…

A « Sainte Marie », une sensibilisation postpartum est faite auprès des parents pour les inciter à déclarer leur enfant dans un délai de 08 jours suivant la naissance. La fiche pour la demande de déclaration est disponible à tout moment et est gratuite. La demande est accompagnée des photocopies des pièces d'identité de chaque parent. S'il arrive que la mère n'ait pas de pièce d'identité, il peut être établi la déclaration sous la bonne foi de cette dernière. Cependant la présentation d'une pièce d'identité valide du Père est indispensable pour la démarche.

La négligence des parents, un fait à dénoncer…

Certains parents estiment qu'ils peuvent déclarer la naissance de leur enfant à tout moment en fonction des besoins. Les menaces de pénalités ne semblent pas les inquiéter. Il arrive souvent de voir des parents qui viennent faire la déclaration d'un enfant 4 ou 5 ans après sa naissance. Au moment de scolariser l'enfant, ils sont surpris que l'école leur demande l'acte de naissance pour l'inscription. Ces derniers se rapprochent alors de l'hôpital de naissance pour qu'on leur établisse en urgence une déclaration, ignorant que ***« Lorsque la naissance n'a pas été déclarée dans le délai de trois mois, elle ne peut être enregistrée par l'officier d'état civil qu'en vertu du jugement rendu par le tribunal compétent. »*** **(Article 3 de l'ordonnance N° 81/02 du 29 Juin 1981).**

Le poids de la tradition, un obstacle parfois insurmontable…

Les exigences coutumières sont un frein à la déclaration de naissance. Le cas d'enfants nés hors mariage ou encore de mères mineures est très illustratif de cette réalité. Certains membres de la famille de la mère de l'enfant (Père, Oncle ou frère) essaient parfois de mettre leur nom à la place de celui du géniteur sur la déclaration de naissance ; arguant du fait que la mère n'a pas encore été dotée et que de ce fait l'enfant ne saurait porter le nom du géniteur. L'attribution du nom de l'enfant est parfois très problématique et peut faire l'objet de tractations qui peuvent durer des mois, voire des années. Pendant ce temps, le délai prescrit pour la déclaration passe et il devient difficile pour l'enfant d'avoir un acte de naissance.

La fraude comme élément motivateur…

Il existe des parents qui essaient de jouer avec les délais dans le but de diminuer une ou deux années sur l'âge réel de leur enfant. Ce fait tend à se généraliser chez les parents des enfants nés dans le dernier trimestre de l'année. Ils attendent le début de l'année suivant la naissance pour demander la déclaration dans l'espoir de tromper la vigilance des autorités. D'autres poussent le vice au point de faire des « déclarations de naissance rétroactives ». Autrement dit, ils font la déclaration de naissance d'un nouveau-né avec le nom d'un autre enfant du même sexe né 02 ou 03 années auparavant. Ces parents estiment que l'âge pour accéder à certaines écoles supérieures prisées est assez bas et qu'en agissant de la sorte, ils augmentent les chances d'accès de leurs enfants. Certains, pour faciliter l'accès à l'extrait de casier judiciaire de leurs enfants, préfèrent déclarer la naissance dans une autre ville ou dans une ambassade pour les étrangers.

Le difficile travail à faire pour inverser la tendance…

Les centres hospitaliers, les mairies, le Ministère de la femme et de la famille ont un énorme travail de sensibilisation, d'information et d'éducation à effectuer afin que les parents comprennent la nécessité de donner une identité légale et réelle à leurs enfants. Si la gratuité, l'accessibilité de la déclaration, si même les sanctions ne réussissent pas à persuader certains parents à déclarer la naissance, peut-être vaudrait – il penser à des mesures visant à récompenser ceux des parents qui déclarent la naissance de leurs enfants et poursuivent la procédure jusqu'à l'obtention de leur acte de naissance ?

ECHOS DE NOS CORRESPONDANTS

PIKBA: a fertile spot for internally displaced persons

Pikba counts today approximately One thousand five hundred inhabitants and more than half of them are internally displaced persons (IDPs). Added addition, close to 95% of children and adults do not own Birth Certificates.

At the beginning of the Year 2014, internally displaced persons from the extreme North of Cameroon, victims of the atrocities of Boko Haram settled in the locality of Pikba. In the course of our meeting, a number of difficulties were noted: absence of schools, lack of portable water, farming land and birth certificates.

Presently, an officially primary school has been opened and contains Five hundred pupils. The results are satisfactory with a 67% pass in CEP (an equivalent of First school leaving certificate) and 80% pass entrance into Secondary School. Note that infrastructures remain a call for concern.

A drinking water well inaugurated with displaced persons

However, three wells have been drilled to supply portable water to the entire village thanks to contributions from friends, "oblates of Mary and ASMG"

The displaced are confronted with the difficulty of establishing birth certificates, a problematic situation to their future. It is certain that without this document, children will be deprived from going in for competitive examinations and establishing their National Identity Cards. We have already taken measures that are on the pipeline and will call on competent authorities to consider the rights of this community.

Brother Ernest Grégoire MBEMBA, omi
Animator Faith and Justice pole of Garoua

Ursulines de Jésus : un engagement à Foi et Justice pour la Justice sociale…

Réunies en août pour leur assemblée pré capitulaire, les sœurs ursulines de Jésus de la réalité Missionnaire du Cameroun ont accordé un espace à notre correspondante pour qu'elle partage son implication dans le réseau. Voici ce qu'elle a évoqué…

Mes débuts avec le réseau

Je fais la connaissance du réseau lors de l'année pastorale 2011-2012. J'ai assisté à leurs rencontres organisées à Paris où j'ai compris pourquoi l'Afrique n'arrive pas à décoller malgré tous les efforts consentis. De retour au Cameroun, je rejoins le réseau, où je reçois avec les autres correspondants des formations sur l'observation des faits sociaux.

Mon combat : protéger la jeunesse des stupéfiants !

Le fléau de la consommation des drogues (lié à la vente illicite des médicaments) par les jeunes en milieu scolaire est une préoccupation du réseau qui m'interpelle. Au regard des enquêtes faites dans les établissements par le réseau, les résultats sont alarmants : notre jeunesse est en danger! J'ai d'ailleurs assisté le P. Armel FOPA (Coordinateur national) au fin de présenter au premier ministère notre travail.

L'impact du réseau dans ma communauté de vie

Etant enseignante au Collège Bary de Batouri, j'ai contribué, dans le cadre des actions menées par le réseau, à sensibiliser les jeunes, les parents et les enseignants sur le fléau de consommation de drogue en milieu scolaire. Grâce au réseau, je bénéficie de formations m'aidant à être plus attentive aux comportements déviants des jeunes qui nous sont confiés. J'ai l'occasion d'apprécier au quotidien des changements auprès de ces jeunes. C'est consciente de l'ampleur du travail à faire que j'invite tous les consacrées à joindre le réseau pour une action plus porteuse dans le sens de la lutte contre les injustices qui minent notre société.

Photo de famille à l'issu de l'assemblée, août 2019

Sr. Hanne Marie BEYEK, Ursuline de Jésus
Responsable du Pôle Foi et Justice de Bertoua

UNE PUBLICATION DE L'ASSOCIATION FOI ET JUSTICE
Directeur de publication : P. Paulin NEME EBANDA (Président de la CSMDC) **- Rédacteur en chef :** P. Joseph Armel FOPA DJOUDA (Coordinateur Foi & Justice) **- Secrétaire de rédaction :** Joël NOMI **Equipe de rédaction :** Christelle ADIBONE, Sr Sira De MATOS. Sr Jeanne TAÏLE, Sr Geny DA SILVA, Fr. Ernest MBEMBA, Sr. Marie Pierrette AKOA, Sr Hanne Marie BEYEK **- Siège :** Mvolyé – Enceinte ITPR – **Site Web :** www.aefjn-cmr.org - **Email** : foi_justicecam@yahoo.fr. - **Pages Facebook** : AEFJN Cameroun – Stop drogues **– Page YouTube :** Association Foi et Justice - **Téléphone :** 6 58 40 43 84 / 6 72 88 29 98 / 6 65 27 59 61 **- Impression :** Ets MADELIE BUSINESS